

les jours dans ses fonctions , justifient assez le jugement qu'en a fait le prince. N'avais-je pas raison de vous exhorter à imiter la sagesse et l'équité de ce célèbre magistrat ? Je ne suis pas moins fondé à vous dire : « Imiter comme lui la bonté de Dieu. »

### SECONDE PARTIE.

C'est une vérité, Messieurs, et Jésus-Christ même nous l'enseigne dans son Evangile (1), que la bonté, à proprement parler, est le caractère de Dieu seul; soit parce qu'il n'appartient qu'à lui de se communiquer aux hommes par cette variété de dons et de grâces qui sont les trésors de sa miséricorde et les richesses de sa bonté; soit parce qu'étant infiniment puissant, comme il est infiniment bon, il veut tout le bien qu'il peut faire, et il fait tout le bien qu'il veut. Toutefois il s'élève dans tous les temps certaines âmes bienfaisantes, qui, servant comme d'instrument à cette bonté souveraine, ne donnent d'autres bornes à leur charité que celles que Dieu a données à leur pouvoir.

Tel était M. de Lamoignon. S'il m'était libre d'alléguer ici ces expressions vives et nobles dont il s'est servi pour exprimer les nécessités des peuples, vous verriez combien il était sensible à toutes leurs peines. Je laisse ces audiences secrètes où la vérité prudente, mais courageuse, a soutenu dans les occasions l'autorité des lois et de la justice. Il ne m'appartient pas de révéler ce qui s'est passé dans le sanctuaire. Je parle de ces remontrances où, mêlant le respect que doit un sujet à son souverain, avec cette confiance que doit avoir un magistrat qui porte la parole de la justice devant le roi du monde le plus juste, il a parlé des intérêts publics selon les règles de sa conscience.

(1) *Nemo bonus, nisi solus Deus. Marc. 10.*

Mais il faudrait avoir sa prudence pour ne dire que ce qu'il faut, son éloquence pour le dire efficacement, sa voix et son action pour conserver tout le poids et toute la grâce qu'il avait accoutumé de donner à ses paroles.

Voyons-le dans l'exercice ordinaire de sa charge. Eloignez de vos esprits cette idée qu'on a d'ordinaire de la justice, qu'elle doit être toujours aveugle, toujours effrayante, toujours armée. Il la rendit, sans l'amollir, douce et traitable. Il leva le bandeau qui fermait ses yeux, et lui laissa jeter des regards de pitié sur les misérables; et, sans lui retrancher aucun de ses droits, il lui ôta toute sa rudesse. Je puis attester ici la foi publique. Ceux qui eurent besoin de son secours, trouvèrent-ils jamais entre eux et lui des barrières impénétrables ? Fallut-il essayer à sa port de mauvaises heures, pour attendre un de ses momens commodes ? Fut-il jamais inaccessible, je ne dis pas à ses amis, je dis aux indiscrets et aux importuns ? Refusa-t-il à quelqu'un la liberté de lui dire des choses nécessaires ? N'accorda-t-il pas à plusieurs la consolation de lui en dire de superflues ? Quelqu'un lui parlant d'une affaire, put-il, par quelque marque de chagrin ou d'impatience, s'apercevoir qu'il en eût d'autres ? Affligea-t-il les malheureux, et leur fit-il acheter, par quelque dureté, la justice qu'il leur a rendue ? Je parle avec d'autant plus de confiance, que j'ai pour témoins de ce que je dis, la plupart de ceux qui m'entendent.

Il ne régla jamais sur la faveur ou sur la disgrâce des personnes le bon ou le mauvais accueil qu'il leur pouvait faire. Il écoutait avec patience, et répondait avec douceur. « N'ajoutons pas, a-t-il dit souvent, au malheur qu'ils ont d'avoir des procès, celui d'être mal reçus de leurs juges; nous sommes établis pour examiner leurs droits, et non pas pour éprouver leur patience » Loin d'ici ces juges sévères qui,

selon le langage du Prophète , rendent les fruits de la justice amers comme de l'absinthe (1) , qui perdent le mérite de leur équité par leur austérité chagrine , et qui fiers de leur pouvoir , et même de leur vertu , redoutables indifféremment aux innocens et aux coupables , font croire qu'ils ne rendent la justice aux uns qu'à regret , et aux autres qu'avec colère. Celui que nous louons avait une conduite bien différente ! Il ne rebuta jamais personne. Favorable à ceux qui méritaient sa protection , civil à ceux à qui il ne pouvait être favorable , il faisait connaître aux bons qu'il eût voulu les satisfaire sans leur donner la peine de solliciter ; et aux méchans , qu'il eût voulu les corriger sans avoir le déplaisir de les punir.

Combien de fois a-t-il essayé de bannir du palais ces lenteurs affectées et ces détours presque infinis , que l'avarice a inventés afin de faire durer les procès par les lois mêmes qu'on a faites pour les finir , et de profiter en même temps des dépouilles de celui qui perd et de celui qui gagne sa cause ! Combien de fois a-t-il arrêté la licence de ceux qui , sur la foi et sur la tradition des ennemis et des envieux , débitent impunément en plaidant , des médisances , et qui , par des railleries piquantes , tâchent de rendre au moins ridicules ceux qu'ils ne peuvent rendre criminels ! Combien de fois , par des accommodemens raisonnables , a-t-il arrêté le cours de ces divisions qui passent des pères aux enfans , et qui se perpétuent dans les familles !

Peut-être doutez-vous , Messieurs , qu'étant éloigné des yeux du public , il fût encore égal à lui-même. Entrons dans sa vie privée. Que ne puis-je vous le montrer parmi ce nombre de gens choisis , qui formaient chez lui une assemblée , que le savoir , la politesse , l'honnêteté , rendaient aussi agréable qu'u-

(1) *Amos. 6.*

tile ! C'est là que , ne se réservant de son autorité que cet ascendant que lui donnait sur le reste des hommes la facilité de son humeur et la force de son esprit , il communiquait ses lumières , et profitait de celles des autres. C'est là qu'il a souvent éclairci les matières les plus embrouillées , et que , sur quelque genre d'érudition que tombât le discours , on eût dit qu'il en avait fait son occupation et son étude particulière. C'est là qu'après avoir écouté les autres , il reprenait quelquefois les sujets qu'on croyait avoir épuisés , et que , recueillant les épis qu'on avait laissés après la moisson , il en faisait une récolte plus abondante que la moisson même.

Que ne puis-je vous le représenter tel qu'il était , lorsqu'après un long et pénible travail , loin du bruit de la ville et du tumulte des affaires , il allait se décharger du poids de sa dignité , et jouir d'un noble repos dans sa retraite de Baviile ? Vous le verriez tantôt s'adonnant aux plaisirs innocens de l'agriculture , élevant son esprit aux choses invisibles de Dieu par les merveilles visibles de la nature : tantôt méditant ces éloquens et graves discours qui enseignaient et qui inspiraient tous les ans la justice , et dans lesquels , formant l'idée d'un homme de bien , il se décrivait lui-même sans y penser : tantôt accommodant les différens que la discorde , la jalousie ou le mauvais conseil font naître parmi les habitans de la campagne ; plus content en lui-même , et peut-être plus grand aux yeux de Dieu , lorsque dans le fond d'une sombre allée , et sur un tribunal de gazon , il avait assuré le repos d'une pauvre famille , que lorsqu'il décidait des fortunes les plus éclatantes sur le premier trône de la justice.

Vous le verriez recevant une foule d'amis , comme si chacun eût été le seul , distinguant les uns par la qualité , les autres par le mérite , s'accommodant à tous , et ne se préférant à personne. Jamais il ne

s'éleva sur son front serein aucun de ces nuages que forment le dégoût ou la défiance. Jamais il n'exigea ni de circonspection gênante, ni d'assiduité servile. On l'entendit, selon les temps, parler des grandes choses comme s'il eût négligé les petites, parler des petites comme s'il eût ignoré les grandes. On le vit dans les conversations aisées et familières, engageant les uns à l'écouter avec plaisir, les autres à lui répondre avec confiance, donnant à chacun le moyen de faire paraître son esprit, sans jamais s'être prévalu de la supériorité du sien.

Ces actions, Messieurs, vous semblent peut-être communes. Mais qui ne sait que la véritable vertu s'étend et se resserre quand il le faut, et qu'il y a de la grandeur à s'acquitter constamment des moindres devoirs ? Dans les affaires d'éclat, où l'on est soutenu par le désir de la gloire, par les espérances de la fortune, par le bruit des acclamations et des louanges, souvent on se contraint et l'on se déguise : mais dans une vie particulière et retirée, où l'ame, sans intérêt et sans précaution, s'abandonne à ses mouvemens naturels, on se découvre tout entier. Ce fut dans cette conduite ordinaire que M. de Lamoignon fit paraître ce qu'il était. Jamais il ne se démentit, jamais il ne se relâcha. Dans les choses les moins importantes, il ne laissa pas de suivre les grandes règles. Quoiqu'il agit différemment, l'esprit qui le fit agir fut toujours le même, et l'on reconnut aisément que la sagesse lui était devenue comme naturelle, et que sa bonté constante et toujours égale ne venait pas d'un effort de réflexion, mais du fonds de l'inclination qu'il y avait, et de l'habitude qu'il s'en était faite.

Je me hâte, Messieurs, de passer aux plus nobles effets de cette bonté ; je veux dire aux soins qu'il eut des pauvres de Jésus-Christ. Près des murs de cette ville royale s'élève un vaste et superbe édifi-

ce (1), que l'autorité des magistrats et les aumônes des citoyens entretiennent depuis trente ans, et que Dieu, par des moyens que la prudence humaine ne prévoit pas, et que sa providence a marqués, soutiendra dans la suite des temps, malgré les relâchemens du siècle et le refroidissement de la piété. C'est là que la faim est rassasiée, que la nudité est revêtue, que l'infirmité est guérie, que l'affliction est consolée, que l'ignorance est instruite, et que chaque espèce de misère de l'ame ou du corps trouve une espèce de miséricorde qui la soulage.

L'amour qu'on a naturellement pour l'ordre; l'honneur qu'on se fait d'avoir part aux grandes œuvres de piété; certaine ferveur qu'on a d'ordinaire pour les nouveaux établissemens, et surtout la grâce de Jésus-Christ qui ranime de temps en temps les ames tièdes : tout contribua d'abord à fonder cette sainte maison. Mais elle fut bientôt ébranlée. Ceux qui avaient entrepris de la soutenir tombèrent eux-mêmes par des accidens imprévus. On vit tarir tout d'un coup les principales sources de la charité. M. le premier président, par le droit de sa charge, et plus encore par sa propre inclination, entreprit de maintenir un ouvrage que son illustre prédécesseur (2) avait commencé avec tant de succès.

Quel soin ne prit-il pas de chercher des fonds, en un temps où la misère étant augmentée et la charité refroidie, les pauvres avaient plus besoin de secours, et les riches avaient moins de volonté et moins de moyens de les secourir ! Quelle application n'eut-il pas pour établir la discipline parmi cette troupe de mendiens renfermés, qui regardent souvent leur asile comme une prison, et qui croient n'avoir rien à ménager parce qu'ils sentent bien qu'ils n'ont rien à perdre ! Quel ordre ne donna-t-il pas pour les accoutumer au travail et à la piété, afin qu'ils devins-

(1) L'hôpital général.—(2) M. de Bellièvre.

sent plus agréables à Dieu et moins à charge à la charité des fidèles !

Ce fut en ce temps qu'on le vit paraître à la cour, et y demander avec empressement des audiences. Qui n'eût dit que, sous prétexte de rendre compte de son emploi, il cherchait l'heureux moment de faire valoir ses services, et de hâter les grâces qu'il pouvait espérer du prince ? Qui n'eût pensé que c'était un hommage qu'il allait rendre à la fortune, et qu'après avoir obtenu les dignités, il recherchait les biens qui manquaient encore à sa famille ? Vous vous trompiez, prudens du siècle, il demandait pour les pauvres, en un lieu où l'on se fait un point d'habileté de ne demander que pour soi, et où l'on ignore aisément les misères d'autrui, parce qu'on n'en ressent aucune. Il ne se piqua jamais tant d'être persuasif, que dans ces sollicitations charitables, et il ne fut pas si sensiblement touché des grâces qu'on fit à sa maison, que des secours qu'il obtint pour les hôpitaux.

Il ne s'arrêta pas à la protection, Messieurs, il passa jusqu'aux assistances effectives, et il joignit à son crédit ses propres aumônes : car, sans compter ces rosées fréquentes qu'il répandit sur les terres de sa dépendance, ni ces secours abondans qu'il distribua dans les calamités publiques, il consacra ce qu'il retirait tous les ans du travail actuel du palais à la subsistance des pauvres. Il n'était pas content de leur avoir distribué du pain, s'il ne l'avait gagné lui-même. Il ne leur offrait pas les restes de sa vanité ou de sa fortune, mais les fruits de ses propres mains. Il leur distribuait par la miséricorde ce qu'il avait acquis par la justice. Cette portion de son bien lui était sacrée ; il y mettait son cœur comme à son trésor. Vous le savez, pieuse confidente de ses aumônes secrètes (1), qui lui rendez aujourd'hui les offices publiés d'une sainte amitié, vous le savez.

(1) Madame de Miramion.

avec quelle joie il dispensait les revenus de sa charité pour racheter ses péchés, et pour honorer Dieu de sa substance.

Que diront ici ceux qui, parce qu'ils n'ont pas volé le bien d'autrui, croient être en droit d'abuser du leur ; comme si l'aumône n'était pas une obligation indispensable pour tous les chrétiens ; comme si l'on pouvait abandonner les pauvres de Jésus-Christ, parce que d'autres les ont opprimés, et comme si l'on ne devait rien à Dieu, parce qu'on n'a rien pris aux hommes ? Que diront ceux qui veulent donner par dévotion ce qu'ils ont ravi par violence ; qui se promettent les récompenses des justes, parce qu'ils font quelques largesses de ces biens qui sont le prix de leurs injustices, et qui se font honneur auprès des pauvres des larcins mêmes qu'ils leur ont faits ? Qu'ils suivent l'exemple d'un homme juste, qui a ouvert son cœur et ses entrailles à ses frères, qui leur a fait une offrande pure du bien le plus légitimement acquis, et qui, après avoir imité la bonté du Seigneur, l'a cherché par la piété.

### TROISIÈME PARTIE.

Ce n'est pas sans raison, Messieurs, que l'Esprit de Dieu, qui donne à chaque état les instructions qui lui sont propres, ordonne aux juges de la terre de chercher le Seigneur, parce qu'étant d'un côté liés à une infinité de devoirs, et de l'autre étant regardés comme les arbitres du sort des hommes, il est difficile que leur esprit ne s'arrête, ou à cette multiplicité d'affaires qui les occupe, ou à la complaisance de cette autorité qui les distingue. Il faut donc qu'ils sortent comme d'eux-mêmes (1), pour aller à Dieu par une piété simple et sincère.

Je dis par une piété simple et sincère ; car, Mes-

(1) In simplicitate cordis et sinceritate Dei. 2 Cor. 1. 11.

siens, il s'est élevé dans l'Eglise une espèce de chrétiens qui, se faisant aux dépens mêmes de la dévotion une réputation d'être dévots, couvrent leurs passions sous une apparence de piété et sous un air extérieur de réforme, pour arriver plus facilement à leurs fins, et pour surprendre l'approbation du monde, en lui faisant accroire qu'ils ont déjà celle de Dieu. Ce sont ces hommes qui deviennent humbles pour pouvoir dominer, utiles afin de se rendre nécessaires; et qui jugeant de tout, se mêlant de tout, et remuant mille ressorts, dont la religion est toujours le plus apparent, s'ils ne se font estimer par leur vertu, du moins se font craindre par leur cabale.

Je parle ici d'un véritable chrétien, qui n'eut pour guide que la foi; qui ne s'attacha qu'aux maximes de l'Evangile; qui ne fut ni d'Apello, ni de Céphas, ni de Paul, mais de Jésus-Christ; qui réprima les impies, et n'eut point de part avec les hypocrites; et qui, suivant, non pas son intérêt, mais son devoir, et ramenant toutes choses à leur principe, conserva sa religion pure, et trouva Dieu, parce qu'il ne le chercha que pour lui-même.

Entrerai-je, Messieurs, dans les exercices secrets de sa piété? Dirai-je qu'il déroba le temps de son sommeil pour le donner à la prière? qu'il commençait toutes ses journées par un sacrifice qu'il fit à Dieu de lui-même? que, lisant tous les jours à genoux quelques articles de la loi de Dieu, il puisait dans les pures sources de la vérité, les règles de la véritable sagesse? qu'il ne laissa passer aucune semaine sans rallumer sa ferveur par l'usage des sacremens? qu'il se rendait compte à lui-même de tous les jugemens qu'il avait rendus, et repassait de temps en temps toutes les années de sa vie dans l'amertume de son ame, pour s'exciter à la pénitence? Dirai-je qu'il se renferma soigneusement en

lui-même, et ne montra de ses bonnes œuvres qu'autant qu'il en fallait pour édifier les peuples; qu'il n'en interrompit jamais le cours dans ses plus grands embarras d'affaires; et que la coutume et la longue habitude qu'il en avait, ne diminua rien de sa ferveur, ni de sa tendresse?

Mais il a donné plus d'étendue à sa piété, et j'ai de plus grandes choses à dire que celles qui sont bornées à son salut particulier. Quel amour n'eut-il pas pour Jésus-Christ! Quel zèle n'eut-il pas pour la religion! D'où venait ce soin qu'il prit de ramener les anciens ordres à la première pureté de leur institut, et de renouveler dans les enfans l'esprit de leurs pères, en réparant les brèches que le temps avait faites à leur discipline? D'où venait cette protection qu'il donnait à tous ces ouvriers évangéliques qui vont planter la croix sur les rivages étrangers, et semer la foi de Jésus-Christ dans les îles du Nouveau Monde? D'où venait cette joie intérieure qu'il ressentait, lorsqu'il voyait dans le clergé des hommes dignes de leur ministère, s'unir et conspirer ensemble pour dissiper, par leurs instructions et par l'exemple de leur vie, les maximes d'erreur que le monde inspire à ceux qui le suivent? Quel fut le principe qui le fit agir en ces occasions, sinon le zèle qu'il eut pour l'Eglise?

Permettez, Messieurs, que je reprenne ici mes esprits, et que je recueille ce qui me reste de force pour vous représenter ce qu'il a fait pour la discipline. Qui ne sait que l'Eglise était dans une espèce de servitude? La juridiction séculière ne laissait presque plus rien à faire à la spirituelle. Sous prétexte d'empêcher un trop austère domination, ou de maintenir des privilèges que la nécessité des temps a fait accorder, on renversait l'ordre, et souvent on autorisait la rébellion. Ceux qui secouaient le joug de l'obéissance, et qui ne défendaient leur liberté

que pour entretenir leur libertinage, ne laissaient pas d'être écoutés et de trouver des protecteurs. Les évêques n'avaient plus de droits qui fussent incontestables. Voulaient-ils punir un pécheur obstiné ? une justice étrangère leur ôtait des mains ces armes que Jésus-Christ même leur a données. Entreprenaient-ils de réprimer la licence ? leur zèle passait pour une entreprise contre les lois. Ils gémissaient en secret, et ils portaient en vain de temps en temps leurs plaintes jusqu'au pied du trône.

Mais sous un chef si religieux, on a changé de jurisprudence. Le droit naturel n'est plus étouffé par les exemptions. La brebis qui s'égare est renvoyée à son pasteur. On confirme dans le palais ce qu'on ordonne dans le sanctuaire. Les pécheurs ne trouvent plus de refuge que dans leur propre pénitence ; et les lois du prince n'étant plus armées que pour faire observer celles de Dieu, chaque prélat peut faire le bien et corriger le mal sans opposition. Sacrés ministres de Jésus-Christ, dont ce grand homme a si souvent soutenu les droits, vous le louâtes dans vos assemblées ; vous lui rendîtes par vos députés des témoignages publics de reconnaissance. La capacité, la sagesse, la piété de son illustre successeur, vous promettent les mêmes secours ; et vos vœux seront accomplis, quand cet auguste parlement, qui doit être la règle et le modèle de tous les autres, leur aura communiqué son esprit et ses maximes.

Quelque gloire que M. de Lamoignon ait acquise en faisant observer la discipline, je n'en parlerais qu'en tremblant, s'il ne l'avait lui-même observée : je louerais son autorité, et je me défieraïs de son désintéressement. Mais comme ses jugemens ont été justes, sa conduite de même a toujours été irréprochable. Ne refusa-t-il pas une grande abbaye qu'on lui offrit pour un de ses fils, parce qu'il n'était pas

encore capable de se déterminer par son propre choix ; et que la jouissance d'un grand revenu lui pouvait être dans la suite un engagement à demeurer sans vocation dans l'état ecclésiastique ? Où sont les pères scrupuleux qui négligent des moyens si sûrs et si faciles d'établir la fortune de leurs enfans ; qui n'attirent sur eux du patrimoine de Jésus-Christ, quand ils ne peuvent leur donner du leur, et qui ne rachètent par des dispenses la faiblesse de leur volonté, et l'incapacité de leur âge ? Heureux qui n'alla pas après les richesses : plus heureux qui les refusa quand elles allèrent à lui !

Il n'eut pas moins de soin d'examiner la vocation de ses deux vertueuses filles, qui portent le joug du Seigneur dans un des plus saints ordres de l'Eglise (1). De quelle adresse n'usa-t-il pas pour découvrir si le désir qu'elles avaient de se consacrer à Dieu était une résolution constante ou une ferveur passagère ! Combien de fois leur représenta-t-il les conséquences dangereuses d'une retraite précipitée ! Avec quelle tendresse demanda-t-il à Dieu qu'il les déterminât par sa divine volonté, et qu'il les conduisit par sa sagesse ? Après leur avoir montré les vanités du monde qu'elles avaient résolu de quitter, il leur fit voir les croix où elles devaient être attachées, et n'oublia rien de ce qui pouvait l'assurer de la solidité d'un dessein qu'il lui était important de connaître, et qu'il ne lui était pas permis de traverser.

Des vertus si pures et si chrétiennes furent comme autant de dispositions à une sainte et heureuse mort. Il ne fallut pas l'y préparer par de lentes infirmités, ni la lui faire ressentir par de cruelles douleurs. L'ayant considérée depuis long-temps, non-seulement comme nécessaire à tous les hommes, mais encore comme avantageuse aux chrétiens, il

(1) La Visitation.

en fut frappé, mais il n'en fut pas surpris. Son esprit, heureusement rempli de funestes pressentimens de sa fin prochaine, se fortifia contre les craintes de l'avenir par de longues et sérieuses réflexions qu'il fit. Il regarda, sans s'étonner, l'appareil de son sacrifice (1). Il vit le monde près de s'évanouir pour lui, mais il ne l'avait jamais cru solide. Il vit l'éternité s'approcher, et il redoubla ses forces pour achever ce qui restait à fournir de sa carrière. Il vit les jugemens de Dieu, il les craignit, mais il les attendit avec confiance. Cet amour si vif et si tendre qu'il avait eu pour sa famille, se confondit insensiblement dans la charité qu'il avait pour Dieu. Ainsi, dépouillé de toutes les affections du monde, il ne pensa qu'à son salut; et, ramenant toutes les créatures dans le sein de leur Créateur, il s'y rendit lui-même pour s'aller joindre à son principe, et pour y recevoir la récompense de ses vertus.

N'attendez pas, Messieurs, que je fasse ici un dernier effort pour vous émouvoir à la pitié et à la douleur. J'offenserais cette ame sainte qui, après avoir lavé dans le sang de Jésus-Christ ces taches que le péché laisse en nous après notre mort, jouit sans doute d'un bonheur éternel dans les tabernacles de Dieu vivant. Vous le savez, mon Dieu, et je ne fais que le présumer; mais tant de grâces que vous lui faites, et tant de vœux qu'on vous a faits; Jésus-Christ tant de fois invoqué, tant de fois même immolé pour lui sur l'autel, sans entrer trop avant dans vos jugemens, me donnent cette confiance.

Puisse-t-il avoir reçu de vos mains cette couronne de justice que vous donnez à ceux qui vous aiment! Puissent ces flambeaux que la piété chrétienne a rallumés, être les marques de sa gloire, plutôt que les ornemens de ses funérailles! Puisse ce sacrifice

(1) Spiritu magno vidit ultima. *Ecl.* 47.

d'expiation qu'on offre pour lui, être aujourd'hui un sacrifice d'actions de grâces! et vous, Messieurs, puissiez-vous faire revivre après sa mort les vertus qu'il a pratiquées, afin d'arriver à la gloire qu'il s'est acquise!